

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 69

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 13 juillet 2026

**OBJET : ATTRIBUTION ET
AUTORISATION A SIGNER LE
MARCHÉ DE PRÉPARATION ET
LIVRAISON DES REPAS EN
LIAISON FROIDE DU
RESTAURANT SCOLAIRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt et un
juillet, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
mairie,*

**PRÉSENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
CHANTELOT C. BILLARD G. LAFFONT
V. MOUTHON S. CONSTANTIN V. DE
GELDER M. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.,
VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : PLEYNET J.P. « pouvoir à
RODRIGUES LAURO D. » GAZARYAN E.
« pouvoir à PARIS A. » BALBO A. GUY E.
« pouvoir à VEYRAT V. »**

Est élue secrétaire de la séance : BAARSCH C.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le marché de préparation et livraison des repas du restaurant scolaire arrive à échéance le 31 août 2026.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le sur le site MP 74 en vue de son renouvellement.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2026 à 12h.

Le marché relatif à cette consultation est un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée. Il est conclu pour une période d'un an avec effet au 1^{er} septembre 2026. Il pourra être reconduit tous les ans dans la limite de trois reconductions, soit une durée totale de 4 ans.

Les critères retenus pour l'évaluation et le classement des offres étaient les suivants :

- 40 % prix
- 60 % technique

Après analyse des différentes candidatures et sur la base du rapport d'analyse joint à la présente délibération, la commission d'attribution propose au conseil municipal de retenir : MILLE ET UN REPAS

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,
Vu le code de la commande publique et notamment les article L 2123-1, R 2123-1 et R 2123-7,
Vu le rapport d'analyse des offres établi le 06 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

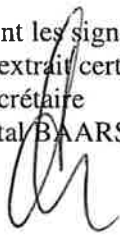
DECIDE d'attribuer le marché de préparation et livraison de repas en liaison froide du restaurant scolaire à MILLE ET UN REPAS avec un prix unitaire de

PRESTATION	Prix HT	TVA	Prix TTC
Repas maternelle scolaires	4,025	0,221	4,246
Repas primaire scolaires	4,057	0,223	4,280
Repas adulte	4,104	0,226	4,330
Pique-nique maternelle	4,025	0,221	4,246
Pique-nique primaire	4,057	0,223	4,280

AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces du marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Chantal BAARSCH



Le maire
Jérôme TRONCHON

